



PRÉFET DU CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le 23 avril 2021

Objet : Le Volontariat Territorial en Administration (VTA)

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de l'agenda rural, Joël Giraud, secrétaire d'État chargé de la ruralité a lancé un dispositif porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) à destination des territoires ruraux : le volontaire territorial en administration (VTA).

→ **Un soutien en ingénierie et une aide de l'État pour les collectivités**

- Le VTA s'adresse aux collectivités territoriales des territoires ruraux, qu'il s'agisse des établissements publics de coopération intercommunale ou des communes
- Le VTA a vocation à soutenir les territoires ruraux pour faire émerger leurs projets de développement et les aider à se doter d'outils d'ingénierie adaptés à leurs besoins.
- Une subvention forfaitaire de 15 000 € par VTA

→ **Profil des jeunes**

- jeunes âgés de 18 à 30 ans d'un niveau de diplôme au moins égal à Bac +2, notamment en droit public ou droit des collectivités locales, gestion de projets, urbanisme, ingénierie des travaux publics, développement territorial, géographie...
- les missions confiées :
 - réalisation d'un plan stratégique d'investissement
 - réalisation d'un projet de territoire
 - soutien au déploiement des programmes de l'ANCT
 - préparation des dossiers de subvention des différents financeurs et appui aux équipes et élus dans le montage des projets
 - réalisation d'une veille juridique et financière
- contrat à durée déterminée de 12 à 18 mois, représentant au moins 78 % d'un taux plein et dont le montant de la rémunération est laissé à la discrétion de l'employeur mais ne peut être inférieur au minimum légal

→ **Vous souhaitez recruter ?**

vta@anct.gouv.fr

→ **Vous souhaitez postuler ?**

vta@anct.gouv.fr

→ Plus de renseignements :

pref-coordination-interministerielle@cher.gouv.fr

pref-francerelance18@cher.gouv.fr

Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication

Tél : 02 48 67 18 18
Mél : pref-communication@cher.gouv.fr
www.cher.gouv.fr

Place Marcel Plaisant
CS 60022
18020 BOURGES CEDEX